



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY  
DU CONCOURS EXTERNE  
D'INSPECTEUR  
DES  
FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2022

MAI 2022

## **I- Présentation du concours**

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

### **1.1 Les conditions pour concourir**

L'article 6 du décret précité fixe les conditions pour concourir au présent concours.

Un arrêté ministériel, en date du 9 août 2021, autorise au titre de l'année 2022, le recrutement d'inspecteurs des Finances publiques.

### **1.2 La nature et le programme des épreuves**

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

#### **- Épreuves écrites d'admissibilité obligatoires :**

**Épreuve n° 1** : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée 4 heures - coefficient 7 - note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et/ou formuler des propositions.

**Épreuve n° 2** : au choix du candidat - option à préciser à l'inscription - (durée 3 heures - coefficient 5 - note éliminatoire inférieure à 5) - Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon l'option choisie :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistique ;
- Option 7 : Mathématiques ;

- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

- **Épreuves d'admission** - 2 épreuves orales et 1 épreuve écrite obligatoire :

**Épreuve orale n° 1 :**

Durée 30 minutes - coefficient 6 - note éliminatoire inférieure à 5

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur. L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ 5 minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

**Épreuve orale n° 2 :**

Durée 20 minutes - coefficient 4 - note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat parmi les options suivantes :

- Option 1 : Droit constitutionnel et administratif ;
- Option 2 : Institutions, droit et politiques communautaires ;
- Option 3 : Droit civil et procédures civiles ;
- Option 4 : Droit des affaires ;
- Option 5 : Analyse économique ;
- Option 6 : Économétrie et statistique ;
- Option 7 : Mathématiques ;
- Option 8 : Gestion comptable et analyse financière ;
- Option 9 : Finances et gestion publiques.

**Épreuve écrite n° 3 :**

Durée 1h30 - coefficient 1

L'épreuve consiste en la traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

**1.3 Composition du jury**

Isabelle SKILLOOSKI, administratrice générale des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du jury du concours externe pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 26 octobre 2021 nomme 32 membres.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 3 mars 2022. Celui-ci nomme 224 membres en tant que membres titulaires et prévoit également 36 membres suppléants.

#### **1.4 Nombre de postes**

Selon l'arrêté du 27 octobre 2021, publié au Journal Officiel le 29 octobre 2021, le nombre de postes offerts est fixé à 853.

### **II- Présentation des candidats**

#### **2.1 Inscrits/ présents**

Le nombre de candidats inscrits en 2022 est de 6 624 contre 5 642 en 2021, soit une augmentation de 17,40 %.

Le nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites est de 4 199 (sur 6 620 candidats convoqués), soit un taux de présence de 63,43 %.

Concernant les épreuves orales, 1 917 candidats y ont participé sur les 2 141 admissibles, soit un taux de présence de 89,54 %.

#### **2.2 Les lauréats**

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 10,72/20 contre 10,75/20 en 2021. La dispersion des moyennes générales des candidats à l'issue des épreuves est la suivante : de 6,22/20 à 16,78/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes sont représentés respectivement à 48,76 % et 51,23 %, soit 416 hommes et 437 femmes. En 2021, les hommes et les femmes étaient représentés respectivement à 52,86 % et 47,14 %, soit 397 hommes et 354 femmes.

L'âge moyen des admis sur liste principale est de 32 ans environ. Le plus jeune lauréat a 20 ans, le plus âgé 61 ans.

### **III- Les épreuves écrites d'admissibilité**

#### **3.1 Généralités**

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 8 et 9 novembre 2021.

Lors de la réunion de jury du 12 janvier 2022, 2 141 candidats ont été déclarés admissibles (ratio de sélection admissibles/places : 2,5).

#### **3.2 Résultats**

La moyenne générale des épreuves écrites (8,31/20) est en légère baisse par rapport à l'année dernière (- 0,06 point).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0 à 16,81/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

**Épreuve n° 1** : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée : 4 h - coefficient : 7 - note éliminatoire <5).

Sur 6 620 candidats convoqués, 4 194 candidats ont composé à cette épreuve.

La moyenne de l'épreuve (8,93/20) est en diminution de 0,30 point par rapport à celle constatée en 2021.

Les notes supérieures ou égales à 15/20 sont en diminution de 1,46 point ainsi que les notes comprises entre 12/20 et 15/20 qui sont également en baisse de 1,36 point entre les deux millésimes. La strate des notes inférieures à 10/20 est en augmentation de 3,67 points par rapport à l'année dernière, comme pour celle des notes éliminatoires (+1,53 points).

	2022	2021
<b>composants</b>	<b>4 194</b>	3 063
Moyenne de l'épreuve	<b>8,93</b>	9,23
Note la plus élevée	<b>17,75</b>	19,00
Note la plus faible	<b>0,00</b>	0,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>136</b> <b>3,24 %</b>	144 4,70 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	<b>652</b> <b>15,55 %</b>	518 16,91 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	<b>788</b>	662
<b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>18,79 %</b>	21,61 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	<b>849</b> <b>20,24 %</b>	646 21,09 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	<b>1 637</b>	1 308
<b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>39,03 %</b>	42,70 %
Notes $< 10$	<b>2 557</b> <b>60,97 %</b>	1 755 57,30 %
Notes éliminatoires $< 5$	<b>387</b> <b>9,23 %</b>	236 7,70 %

Épreuve n° 2 à options :

Sur 6 620 candidats convoqués, 4 072 candidats ont composé à cette épreuve.

Le niveau global est en légère augmentation par rapport au précédent millésime (+0,38 point).

La proportion de notes supérieures ou égales à 15/20 est en légère baisse (-0,82 point). Les notes éliminatoires sont en nette diminution de 3,22 points. Les notes égales ou supérieures à 10/20 sont en légère augmentation de 1,67 point. La strate des notes supérieures à 10/20 et inférieures à 12/20 est en baisse de 0,85 point entre les deux millésimes.

	2022	2021
<b>Composants</b>	<b>4 072</b>	2 995
Moyenne de l'épreuve	<b>7,70</b>	7,32
Note la plus élevée	<b>19,25</b>	18,50
Note la plus faible	<b>0,00</b>	0,00
Notes ≥ 15 <sup>(1)</sup>	<b>134</b> <b>3,29 %</b>	123 4,11 %
12 ≤ notes < 15 <sup>(2)</sup>	<b>463</b> <b>11,37 %</b>	322 10,75 %
Notes ≥ 12 <sup>(3)</sup>	<b>597</b>	445
<b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>14,66 %</b>	14,86 %
10 ≤ notes < 12 <sup>(4)</sup>	<b>512</b> <b>12,57 %</b>	333 11,12 %
Notes ≥ 10 <sup>(5)</sup>	<b>1 109</b>	778
<b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>27,23 %</b>	25,98 %
Notes < 10	<b>2 963</b> <b>72,77 %</b>	2 217 74,02 %
Notes éliminatoires < 5	<b>989</b> <b>24,29 %</b>	824 27,51 %

Les 3 options les plus choisies sont, par ordre décroissant : la gestion comptable et analyse financière, l'analyse économique et les finances et gestion publiques. La moins choisie est l'économétrie et statistique.

Liste des options	Nombre de candidats par option	% de candidats ayant composé sur l'option
Droit constitutionnel et administratif	<b>629</b>	15,45 %
Institutions, droit et politiques communautaires	<b>110</b>	2,70 %
Droit civil et procédures civiles	<b>383</b>	9,41 %
Droit des affaires	<b>165</b>	4,05 %
Analyse économique	<b>797</b>	19,57 %
Économétrie et statistique	<b>70</b>	1,72 %

Mathématiques	<b>195</b>	4,79 %
Gestion comptable et analyse financière	<b>1 057</b>	25,96 %
Finances et gestion publiques	<b>666</b>	16,35 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 072</b>	100 %

### **3.3 Observations sur les épreuves d'admissibilité**

Épreuve n° 1 : *Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières*

Cette année encore, le niveau des candidats en note de synthèse a été jugé très moyen voire faible. La qualité de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe se dégrade. Certaines phrases ont été construites sans un seul verbe. On déplore également que l'argumentaire soit décousu. Les phrases semblent s'enchaîner sans cohérence et les idées ne sont pas organisées. L'usage d'abréviations a pu être constaté sur certaines copies. La présentation des copies pourrait être davantage soignée.

Concernant la note de synthèse, la méthodologie n'est pas maîtrisée par l'ensemble des candidats. Ils éprouvent des difficultés à rédiger une synthèse. L'essentiel est rarement mis en exergue. Le sujet était accessible et les documents ont été globalement compris sans difficulté. Le plan ne présentait pas de complexité dans la mesure où l'énoncé donnait une indication de l'articulation à retenir. Le plan a été relativement bien formalisé dans les copies.

Concernant la note de proposition, les candidats n'ont pas accordé suffisamment d'importance à cette deuxième partie du devoir. On note toutefois un effort de structuration des idées et l'utilisation d'un plan apparent. Les propositions apparaissent cependant insuffisamment précises, opérationnelles ou novatrices. Les idées ne sont pas correctement développées. Elles sont souvent listées sans explication. Comme les années précédentes, les candidats ne consacrent pas assez de temps à cet exercice. La note de proposition est souvent inachevée.

Épreuve n° 2 : *Options techniques - Réponses à des questions et/ou commentaires d'un ou plusieurs textes et/ou cas pratiques et/ou résolution d'un ou plusieurs problèmes selon l'option choisie :*

\* *Option « Droit constitutionnel et administratif »*

Le niveau général des candidats a été jugé en recul par rapport aux années précédentes, tant du point de vue des connaissances juridiques, limitées, que du raisonnement. Il a toutefois été noté que la présentation et la syntaxe ont été globalement maîtrisées.

Concernant la dissertation sur la responsabilité de l'État, le jury salue unanimement la bonne maîtrise de la méthodologie pour la grande majorité des candidats.

Néanmoins, le jury constate les difficultés des candidats à articuler leurs idées dans le cadre d'un raisonnement pertinent, à l'appui d'une problématique dynamique, et d'un plan structuré. Le manque d'analyse du sujet a généré une part significative de hors-sujet. Il est également à regretter les faibles connaissances juridiques sur des fondamentaux du droit administratif et surtout les rares illustrations prétorienne.

En définitive, il est constaté pour la majeure partie des candidats un exposé à plat, d'enchaînement des idées sans structure et un traitement partiel du sujet.

Les très bonnes copies se démarquent grâce à une parfaite maîtrise de la forme et un propos juridique, structuré, illustré et synthétique.

Concernant le commentaire d'arrêt, le jury déplore que les règles fondamentales du commentaire d'arrêt ne soient pas acquises pour la majorité des candidats (exception faite de l'introduction), qui se bornent à paraphraser l'arrêt.

Les meilleures copies sont celles qui ont traité dans leur intégralité les deux sujets, et qui se démarquent par leur caractère synthétique mais pertinent. Un temps plus important a été consacré à l'analyse du sujet, ce qui permet un propos clair et direct et d'éviter ainsi le hors-sujet.

*\* Option « Institutions, droit et politiques communautaires »*

Les correcteurs ont souligné un niveau général particulièrement faible au regard des connaissances qui devraient pouvoir être attendues dans la matière, alors que les sujets abordaient des notions fondamentales du droit de l'Union européenne. Si la majorité des copies étaient lisibles et particulièrement soignées, l'orthographe, la grammaire et le style sont largement perfectibles.

Concernant la dissertation, les candidats n'ont pas été en mesure de mobiliser leur savoir au service du traitement du sujet. La majorité n'a pas su répondre au sujet. Elle s'est limitée souvent à une définition de certains des termes du libellé du sujet, sans s'attacher réellement à l'énoncé, par manque avéré de connaissances. Dans l'ensemble, peu ont maîtrisé les notions qu'ils ont employées, peu de références historiques, juridiques et jurisprudentielles ont été fournies. La plupart des candidats ne maîtrisent pas la méthodologie de la dissertation.

Quant au commentaire d'arrêt, la méthode n'est globalement pas maîtrisée (beaucoup de paraphrases et de synthèse de l'arrêt, et non de commentaire). Très peu de connaissances extérieures à l'arrêt ont été apportées. La compréhension a été jugée peu satisfaisante. De nombreux candidats ont traité un seul sujet.

*\* Option « Droit civil et procédures civiles »*

Les correcteurs se sont tous accordés sur le constat d'un faible niveau des copies. Sur la forme, il a été noté que le niveau d'orthographe et de grammaire a été globalement correct, même si de nombreuses fautes d'orthographe ont été relevées.

Concernant la dissertation, une grande majorité des candidats n'avait pas les connaissances nécessaires pour traiter le sujet. Une absence de vocabulaire juridique est constatée dans la plupart des copies.

Concernant le commentaire d'arrêt, les jurys ont relevé beaucoup de paraphrases dans les copies. La compréhension de l'arrêt a posé des difficultés aux candidats. La méthodologie du commentaire d'arrêt n'est

pas maîtrisée par l'ensemble des candidats.

*\* Option « Droit des affaires »*

Le niveau des candidats ayant choisi cette option est globalement correct cette année. Ils ont utilisé des termes juridiques adaptés à la matière. Sur la forme, les copies ont été bien présentées, sans ratures, avec des plans apparents (introduction, parties et sous-parties, phrases de transition), sans trop de fautes d'orthographe.

Concernant la dissertation, la plupart des copies ont traité le devoir de manière structurée, avec un vocabulaire juridique en adéquation avec le sujet et une méthodologie maîtrisée. Cependant, le raisonnement a été parfois limité par le manque de connaissances.

Concernant les cas pratiques, ils ont été plutôt bien appréhendés par les candidats. Cependant, il y a eu peu de réponses complètes, beaucoup ont été générales et donc imprécises par rapport à la demande. La majorité des copies a manqué de références juridiques.

Enfin, la plupart des copies ont comporté le traitement complet des deux sujets, la gestion du temps a été maîtrisée.

*\* Option « Analyse économique »*

Le niveau est globalement faible voire insuffisant. Il a été relevé peu de bonnes copies, les connaissances étant souvent superficielles. Certaines copies ont comporté un nombre important de fautes d'orthographe et de syntaxe.

Concernant la dissertation, très peu de candidats ont problématisé le sujet et ont pu mettre en exergue des qualités de raisonnement ou de profondeur d'analyse, essentiellement par manque de connaissances. Si les règles de structuration (parties, paragraphes...) étaient connues, le contenu était souvent hors-sujet et des pans de contenu ont été éludés.

Concernant le cas pratique, la majorité des candidats a bien appréhendé cet exercice. Il y a eu toutefois une confusion de certaines notions notamment entre la déflation et la désinflation.

Globalement les candidats ont traité l'ensemble du sujet.

*\* Option « Économétrie et statistique »*

Le niveau des candidats est très faible et a diminué encore par rapport au millésime précédent. Dans leur globalité, les copies sont mal présentées avec beaucoup de ratures. Dans un grand nombre des copies des fautes d'orthographe ont été recensées.

Sur le fond, les candidats ont de véritables lacunes, en décalage avec le niveau attendu de ce concours. Les points faibles ont été principalement concentrés sur les bases en mathématiques et dans les définitions liées notamment à la notion d'espace probabilisé.

D'une manière générale, les candidats sont en difficulté lorsque les questions les obligent à se rappeler de la théorie sous-jacente.

Les candidats doivent être mieux préparés pour pouvoir choisir cette option. Enfin, le sujet doit être lu et analysé avec réflexion.

*\* Option « Mathématiques »*

Le niveau général en mathématiques est très faible. Les principaux points du programme ne sont ni connus, ni maîtrisés.

Sur la forme, les copies ont été globalement claires, aérées et lisibles, cependant, beaucoup de ratures à la main, sans règle.

Sur le fond, beaucoup de lacunes ont fait ressortir un manque clair de préparation. Les candidats n'ont pas su tirer profit de la diversité des exercices offerte par le sujet. Une meilleure préparation aurait permis d'obtenir plus de points sur les questions simples sur des applications directes du cours.

Un nombre très restreint de candidats s'est tout de même distingué par un excellent niveau, en traitant l'intégralité des exercices, en montrant des qualités rédactionnelles et de vocabulaire.

*\* Option « Gestion comptable et analyse financière »*

Les correcteurs de cette épreuve ont constaté un niveau des candidats très faible et en baisse par rapport aux années précédentes malgré un niveau de difficulté modéré des quatre exercices proposés. Seul un nombre restreint de candidats a travaillé l'intégralité du programme.

Les notions et les grands principes comptables demandés ne sont pas maîtrisés par les candidats.

Sur la forme, nombreuses sont les copies qui comportaient des fautes d'orthographe et la formulation dans la rédaction était peu soutenue.

Sur le fond, les correcteurs ont constaté un manque de réflexion des candidats notamment lorsque leurs calculs aboutissent à des incohérences.

Les candidats font une mauvaise lecture des consignes indiquées dans le sujet et les calculs ne sont pas systématiquement présentés sur la copie.

*\* Option « Finances et gestion publiques »*

Le niveau global des candidats a été jugé très faible par les correcteurs, du point de vue des connaissances et de la méthodologie.

Cependant, on peut noter un effort de structuration des copies par rapport aux années précédentes.

Les connaissances de base ne sont pas maîtrisées notamment sur les finances européennes.

Concernant la méthodologie, la rédaction d'une introduction complète est très rare.

L'orthographe et la syntaxe sont d'un niveau moyen.

Sur le fond, le sujet n° 1 portait sur un thème classique des Finances publiques qui permettait de mobiliser de nombreux éléments d'actualité.

La majorité des candidats ne disposait pas des connaissances nécessaires au traitement du sujet. Les éléments d'actualité mobilisés étaient souvent très superficiels.

Le sujet n° 2 portant sur les finances européennes, n'a pas été appréhendé par les candidats.

Enfin, les meilleures copies ont su présenter une introduction précise, un plan dynamique et critique autour des sujets proposés, avec une mise en perspective historique, européenne ou internationale.

## IV- Les épreuves orales d'admission

### 4.1 Données chiffrées

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 (durée 30 minutes ; coefficient 6, note éliminatoire < 5) : entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions d'inspecteur.

	2022	2021
Moyenne de l'épreuve	11,10	10,97
Note la plus élevée	20,00	19,00
Note la plus faible	2,00	3,00
Notes $\geq$ 15 (1)	299 15,61 %	209 14,89 %
12 $\leq$ notes < 15 (2)	524 27,34 %	386 27,49 %
Notes $\geq$ 12 (3) <b>Total cumul (1)+(2)</b>	823 42,95 %	595 42,38 %
10 $\leq$ notes < 12 (4)	367 19,15 %	252 17,95 %
Notes $\geq$ 10 (5) <b>Total cumul (3)+(4)</b>	1 190 62,10 %	847 60,33 %
Notes < 10	726 37,90 %	557 39,67 %
Dont notes éliminatoires	37	37
<b>TOTAL participants</b>	<b>1 916</b>	<b>1 404</b>

La moyenne de l'épreuve orale n° 1 en 2022 est en légère hausse par rapport à celle de l'année précédente (11,10 contre 10,97).

Les notes égales ou supérieures à 15 sont en augmentation par rapport à l'année précédente (+0,72 point). Les notes égales ou supérieures à 12 et les notes égales ou supérieures à 10 sont également en hausse par rapport au millésime 2021 (+0,57 point et +1,77 point respectivement). Le nombre des notes éliminatoires est de 37, identique à l'année précédente.

Épreuve n° 2 (préparation : 20 minutes ; exposé et questions : 20 minutes ; coefficient 4) : *exposé sur un sujet parmi deux tirés au sort suivi de questions en rapport avec le sujet traité et/ou le programme de l'option choisie par le candidat.*

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Moyenne de l'épreuve	<b>10,60</b>	<b>10,60</b>
Note la plus élevée	<b>19,25</b>	<b>19,50</b>
Note la plus faible	<b>1,50</b>	<b>2,00</b>
Notes $\geq 15$ (1)	<b>306</b> <b>16,97 %</b>	<b>209</b> <b>14,90 %</b>
12 $\leq$ notes < 15 (2)	<b>422</b> <b>22,01 %</b>	<b>321</b> <b>22,88 %</b>
Notes $\geq 12$ (3) <b>Total cumul (1)+(2)</b>	<b>728</b> <b>37,98 %</b>	<b>530</b> <b>37,78 %</b>
10 $\leq$ notes < 12 (4)	<b>347</b> <b>18,10 %</b>	<b>255</b> <b>18,17 %</b>
Notes $\geq 10$ (5) <b>Total cumul (3)+(4)</b>	<b>1 075</b> <b>56,08 %</b>	<b>785</b> <b>55,95 %</b>
Notes < 10	<b>842</b> <b>43,92 %</b>	<b>618</b> <b>44,05 %</b>
Dont notes éliminatoires	<b>115</b>	<b>48</b>
<b>TOTAL participants</b>	<b>1 917</b>	<b>1 403</b>

La moyenne de cette épreuve est à 10,60. Elle est identique au millésime précédent. Cette année, le nombre de notes éliminatoires est de 115 contre 48 en 2021.

Le pourcentage des notes égales ou supérieures à 15 est en augmentation de 2,07 points.

Le pourcentage de notes égales ou supérieures à 12 et les notes égales ou supérieures à 10 est relativement stable (+0,20 point et + 0,23 point).

Épreuve n° 3 : traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien. (durée : 1 h 30 - coefficient : 1).

La répartition des candidats admissibles parmi les quatre langues proposées est la suivante :

Liste des options	Nombre de candidats ayant choisi l'option	% de candidats ayant choisi l'option
Allemand	29	1,35 %
Anglais	1 792	83,69 %
Espagnol	269	12,56 %
Italien	51	2,38 %
Total	2 141	100 %

Les candidats choisissent majoritairement l'anglais puis dans une moindre proportion l'espagnol. L'allemand et l'italien sont les deux langues les moins choisies. À noter que certains candidats admissibles n'ont pas composé dans l'épreuve de langues.

#### **4.2 Appréciation du jury**

##### Épreuve n° 1 :

Le niveau des candidats a été jugé bon dans l'ensemble, malgré des prestations parfois en deçà des attentes du concours. Il y a eu quelques candidats excellents. L'expression orale était correcte, le langage fluide et les motivations réelles.

Cependant, cette année, le jury a constaté des problèmes de comportement de la part de certains candidats. Il est à noter que certains candidats se sont présentés au concours sans connaître les missions exercées par un inspecteur des Finances publiques, ce qui pose question sur leur motivation.

Pour autant, dans l'ensemble, la présentation a été bien préparée en amont, dans le respect du temps imparti. Le jury déplore cependant que les plans aient manqué souvent de dynamisme. Les connaissances sur l'environnement économique et financier ont été très hétérogènes, en fonction des expériences propres à chaque candidat. Les grandes questions d'actualité économique étaient comprises mais peu approfondies, et les questions liées à l'environnement de la DGFIP (mises en situation managériale) ont été parfois mieux maîtrisées par des candidats externes que des internes.

##### Épreuve n° 2 :

Le niveau des candidats varie selon les options.

*\* Option « Droit constitutionnel et administratif »*

En matière de droit constitutionnel, le niveau est hétérogène mais globalement moyen. Le jury a constaté une légère amélioration par rapport à l'année dernière.

Il est à nouveau regretté que beaucoup de candidats ne sachent pas définir de nombreux concepts juridiques de base, ni les illustrer avec de la jurisprudence.

Le raisonnement est très souvent scolaire avec une succession d'idées et trop peu de structuration. Beaucoup de candidats ont du mal à décloisonner leurs connaissances sur les questions transverses. Sur la qualité de la présentation, la majorité des candidats s'expriment correctement et de manière audible. La durée de la présentation est respectée dans l'ensemble. Par ailleurs, des lacunes méthodologiques ont été fréquemment constatées cette année et en particulier en introduction avec peu de définition, de qualification juridique des termes du sujet, de problématisation et une absence d'annonce de plan. Dans la majorité des cas, les candidats avaient des connaissances générales sur tous les thèmes du programme. Néanmoins, le jury a constaté un manque d'approfondissement des notions juridiques. Les meilleurs candidats sont ceux qui ont illustré leur propos à l'aide de jurisprudence, des articles et des exemples.

*\* Option « Institutions, droit et politiques communautaires »*

En institutions, droit et politiques communautaires, le niveau des candidats est très hétérogène. Quelques candidats n'avaient pas le niveau d'exigences minimales, ni en culture juridique, ni au regard de l'actualité. De nombreux candidats avaient des connaissances superficielles et ont donc réalisé des prestations moyennes. Très peu de candidats se sont montrés excellents, témoignant d'un réel effort dans l'acquisition et la maîtrise des connaissances pour développer des réflexions et proposer des points de vue pertinents.

Dans l'ensemble, le comportement des candidats était correct.

*\* Option « Droit civil et procédures civiles »*

En droit civil et procédures civiles, le niveau est insuffisant. Les candidats ont montré des lacunes importantes sur plusieurs parties du programme et ont fait des confusions entre les différents concepts juridiques de base. Le jury a également constaté un manque de maîtrise du vocabulaire juridique. Les candidats ont eu des difficultés à mettre les notions juridiques en perspective. Dans l'ensemble, ils ont su mettre à profit le temps qui leur a été accordé pour présenter le sujet de manière structurée avec un plan apparent, et ont fait preuve d'une bonne expression orale.

*\* Option « Droit des affaires »*

En droit des affaires, le niveau est globalement moyen avec des connaissances très hétérogènes. La plupart des candidats ont un raisonnement cohérent malgré le manque de connaissances théoriques suffisantes et de maîtrise du vocabulaire juridique. Dans la grande majorité des candidats, la présentation du sujet a été déroulée dans le temps imparti et comportait un plan apparent. La compréhension du sujet et l'expression orale étaient correctes. Les meilleurs candidats ont présenté leur exposé autour d'un plan clair et ont argumenté les réponses aux questions posées en utilisant un vocabulaire juridique adapté. Les candidats étaient dans l'ensemble dynamiques et avenants.

*\* Option « Analyse économique »*

En analyse économique, le niveau des candidats est très hétérogène. Quelques candidats se sont montrés brillants avec une reformulation intéressante de leur sujet présenté de façon claire et dynamique. En revanche, la plupart des autres candidats a fait preuve de connaissances approximatives et non chiffrées. Les théories économiques ne sont pas maîtrisées. Dans l'ensemble, les candidats ont respecté le temps imparti

pour présenter leur exposé de façon structurée. Les meilleurs candidats ont présenté leur sujet sous l'angle d'une problématique construite autour d'un plan dynamique, étayée par des exemples et des données chiffrées. Néanmoins, les candidats manquent de hauteur de vue pour se positionner notamment lors des questions ouvertes.

*\* Option « Économétrie et statistique »*

En économétrie et statistique, le niveau général est très faible. Les théorèmes fondamentaux, notamment en probabilités sont inconnus de la majorité des candidats. Les notions élémentaires, telles que l'espérance et la moyenne sont régulièrement confondues. Les exercices de résolution pratique ont été assez bien réussis même si les démonstrations étaient souvent lacunaires. Les exercices théoriques ont posé beaucoup plus de difficultés aux candidats. Les efforts des candidats pour contextualiser le sujet et justifier leur démarche ont été très appréciés par le jury.

*\* Option « Mathématiques »*

En mathématiques, le niveau général des candidats est moyen, en légère baisse. La majeure partie des candidats ne semble pas assez préparée pour cette épreuve. Les candidats avaient de nombreuses lacunes sur des points du programme largement abordables. Cette année, la gestion du temps a été moins bien maîtrisée. Les meilleurs candidats ont pu traiter les exercices dans le temps imparti, mais ils ont majoritairement dépassé le temps imparti sans arriver à terminer leur exposé. Les sujets ont été globalement compris. La plupart des candidats ont fait preuve d'une expression orale correcte.

*\* Option « Gestion comptable et analyse financière »*

En gestion comptable et analyse financière, le niveau des candidats est très hétérogène et les trois parties (comptabilité générale, comptabilité et gestion et analyse financière) de cette matière sont rarement maîtrisées. Globalement, le niveau a été jugé faible même si quelques candidats ont réussi à se distinguer. La majorité des candidats a fait une présentation formelle et une lecture du sujet correcte. Encore cette année, de nombreux candidats n'ont fait que survoler le programme et ont manqué de hauteur de vue sur les notions comptables. Une majorité ne maîtrise pas les écritures et les concepts de base. Cette année, le jury a noté une baisse du niveau d'expression orale des candidats notamment en raison d'une absence de maîtrise du langage technique liée à la matière. Les meilleurs candidats avaient des connaissances suffisantes et ont démontré une capacité d'analyse et de réflexion.

*\* Option « Finances et gestion publiques »*

En finances et gestion publiques, le niveau est globalement faible, voire insuffisant pour une épreuve technique et académique basée essentiellement sur l'apprentissage de notions. Le jury a constaté une hétérogénéité importante dans les connaissances sur la matière avec certains candidats qui ne connaissent que très superficiellement le programme et d'autres qui ont appréhendé correctement les différentes thématiques. Certains candidats ne maîtrisent pas les fondamentaux des finances publiques (grands principes de la DDHC, différences entre impôts et cotisations sociales, rôle de la Cour des Comptes, rôle du Préfet, recettes et dépenses des collectivités locales, de l'État ou de l'Union européenne...) ainsi que les ordres de grandeurs (dette, déficit, PIB...). Concernant la présentation du sujet, la présence d'un plan n'a pas été systématique et ceux exposés étaient souvent artificiels. Le contenu des parties était peu structuré. La plupart des candidats avaient toutefois

une expression orale relativement fluide et échangeaient facilement avec le jury.

\*\*\*\*\*

En conclusion de ce rapport de jury, une tonalité générale se dégage : celle d'une insuffisance de connaissances sur l'ensemble des épreuves, mais également d'investissement dans la préparation du concours.

Bien évidemment, cette observation générale ne doit pas masquer la qualité toute particulière des excellents candidats qui ont fait preuve à la fois de connaissances approfondies, bien exprimées, et surtout, appréhendées avec hauteur de vue.

Il ne peut qu'être réitéré la consigne de préparation de ces épreuves, dont le niveau exigeant est à la hauteur des attendus de la DGFIP pour des cadres A.

Si les épreuves sont à la portée des candidats, elles supposent néanmoins une appréhension de l'ensemble du programme, et non d'une partie sélective et limitée, et une connaissance de l'environnement économique et financier. Ce qui est également attendu, c'est que les candidats aient une capacité d'appréhension globale et non cloisonnée et scolaire des concepts.

Se renseigner sur l'administration dans laquelle on souhaite développer une carrière apparaît un minimum, comme dans tout recrutement.

S'agissant des épreuves à option, il est confirmé que dans un grand nombre de cas, les candidats semblent ne pas avoir choisi la matière dans laquelle ils excellaient tant à l'écrit qu'à l'oral.

Or le concours d'inspecteur des finances publiques externes comporte 9 matières optionnelles, ce qui est particulièrement important et doit permettre aux candidats d'opter pour celle d'entre elles qu'ils maîtrisent le mieux.

Les membres de jury doivent sélectionner des cadres qui devront être réactifs, s'adapter et porter les réformes, faire preuve d'esprit d'équipe, d'ouverture vers l'extérieur et de loyauté. Ces collègues de demain, formés par l'ENFiP, devront porter des valeurs déontologiques, donner une image valorisante de l'administration et manifester un engagement de service public.

Ce sont ces qualités qui sont détectées et appréciées au travers des épreuves écrites et orales.

La présidente du jury

*Signé*

Isabelle SKILLOOSKI

Administratrice générale des Finances publiques